

MAIRIE D'ANGIVILLERS

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 8 Mars 2021

Nombre de membres composant le conseil municipal : 10

L'an 2021, le lundi 8 mars, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire, salle de la mairie, sur convocation en date du 2 mars 2021

Présidente de séance : Mme Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire

Etaient présents : MMS Elisabeth VAN DE WEGHE, Franck VILLENEUVE, Isabelle BOZO, Ouisa AFTIS, Sylvie PEINTE, Simone LEBOUIL,

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et représentés : Monsieur Christophe ROUSTAING par Sylvie PEINTE, Madame Céline THERET par Ouisa AFTIS

Etaient absents : Messieurs Christophe TOULLET et Xavier GAILLET

Séance ouverte à 18h35

Une minute de silence a été réalisée en l'honneur de Monsieur Olivier DASSAULT.

L'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre les noms des votants lors de la prise de délibération.

1- Nomination d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination de Mme Simone LEBOUIL pour remplir les fonctions de secrétaire.

2- Approbation du compte rendu du 20 Janvier 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Informations du Maire :

- Madame le Maire informe des prochaines dates à retenir :
 - o Mardi 9 Mars :
 - 14h : rendez-vous avec Monsieur EVRARD de l'UTD pour le cheminement rue du Bas et l'intersection du tour de ville RD47
 - 17h : visioconférence des Maires de la communauté de communes du Plateau Picard
 - o Jeudi 11 Mars : Conseil communautaire de la Communauté de communes du Plateau Picard
 - o Lundi 15 Mars : dépôt du dossier DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : subvention exceptionnelle (plan de relance économique) pour des travaux d'investissement entamés avant la fin de l'année et tournés vers les économies d'énergie.
- La campagne du compteur Linky a commencé sur la commune. Le changement pour la mairie au lieu le 8 avril. En cas de refus, le risque est d'avoir une surfacturation pour le relevé du compteur sur site et payant en cas de panne.

3- Délibération 2021_09 : Choix du maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école en Mairie-logement et rénovation thermique de la salle multifonction

Madame le Maire informe que 4 études ont répondu à l'appel d'offres qui s'est terminé le 2 mars :

- La société ARPENT

Réunion du 8 Mars 2021

- EURL DEWAELE HABITAT
- EURL DELACHARLERY & KOSKAS
- JEK Architecture

Madame le Maire présente le tableau de dépouillement des offres réalisé par Monsieur MARTIN, Assistant à Maitrise d’Ouvrage sur le dossier. Madame le Maire et Monsieur VILLENEUVE rajoutent, que lors de la visite du 19 février, le contact avec les architectes s’est très bien passé.

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION
DE L'ANCIENNE ECOLE EN MAIRIE & LOGEMENTS - RENOVATION THERMIQUE SALLE MULTIFONCTIONS
ANGIVILLERS - Rue de l'Ecole
EXAMEN DES CANDIDATURES**

Nom et adresse des candidats Mandataires	Participation Visite du site obligatoire	Dossier administratif & composition Équipe	Honoraires HT	Note Honoraires	Note Analyse du site	Analyse du site	Total note / 100	Décision
ARPENT 5, Rue Nicolas Pastour 60000 BEAUVAIS	oui	oui Expérience en réhabilitation mais dont le budget est inférieur à 500 K€	78 811,00 €	24,77	40	Bonne analyse du site avec photos et environnement proche	64,77	Non Retenu
SARL DELACHARLERY & KOSKAS Architectes 1, rue Saint Lazare - BP 60005 60301 SENLIS	oui	oui Beaucoup d'expérience en réhabilitation d'équipements publics dont le budget est supérieur à 500K€	84 000,00 €	23,24	45	Bonne analyse du site avec photos et environnement, approche conception rénovation thermique et minimisation des charges	68,24	Retenu
EURL DEWAELE-HABITAT 34 Grande Rue 60420 COIVREL	oui	Pas de précision sur la constitution d'une équipe	78 720,00 €	24,80	42	Bonne analyse mais pas son environnement Orientation architecturale	66,80	Non Retenu
JEK Architecture 63, Rue Daguerre 75014 PARIS	oui	non	48 800,00 €	40,00	20	Analyse sur des données généralistes	60,00	Non Retenu

Vu la délibération n°2020-31 du 22 septembre 2020 portant sur le choix final pour la destination du bâtiment de l’ancienne école et la salle multifonction,

Vu la délibération n°2021_02 du 20 janvier 2021 portant signature de la convention d’Assistance à maîtrise d’ouvrage (AMO) avec la société EM Développement, représenté par Monsieur Eric MARTIN dans le cadre de la réhabilitation de l’ancienne école en vue d’y créer la mairie et 2 logements en duplex et la rénovation thermique de la salle multifonction.,

Vu l’avis d’appel public à la concurrence en procédure adaptée publiée le 12 février 2021 dont l’objet était « Mission de Maîtrise d’œuvre portant sur la réhabilitation de l’ancienne école en vue de la création d’une mairie et 2 logements et rénovation thermique de la salle multifonctions »,

Au vu de l’analyse des 4 offres reçues dont le résultat est annexé à la présente, il est proposé de retenir le cabinet d’architecture DELACHARLERY-KOSKAS de Senlis ayant obtenu la meilleure note de 68,24/100.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :

- CONFIE au cabinet d’architecture DELACHARLERY-KOSKAS la mission de maîtrise d’œuvre pour la réhabilitation de l’ancienne école en vue d’y créer la mairie et 2 logements en duplex et rénovation thermique de la salle multifonction,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2021.

4- Délibération 2021 10 : Signature d’une convention de salage avec la commune de Lieuvillers

Madame le Maire rappelle que c’est la commune de Lieuvillers qui procède au salage lors d’intempéries hivernaux. Afin de mettre au clair ce partenariat, une convention a été établie.

En voici les grands points :

- Mise à disposition d’un tracteur + épandeur à sel avec un ouvrier communal

Réunion du 8 Mars 2021

- 40€ par intervention + 60€ pour chaque heure au-delà de la première heure et pour chaque ouvrier intervenant
- Paiement des interventions au mois de mai

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE les conditions énoncées dans la convention annexée à la présente délibération
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention
- PRECISE que cette convention débute à compter du 1^{er} janvier 2021.

5- Délibération 2021 11 : Extinction de l'éclairage public

Madame le Maire rappelle, que lors du dernier conseil municipal, l'extinction de l'éclairage public la nuit. Néanmoins, une pétition a été déposée en mairie par 2 habitants avec le résultat suivant : 42 maisons ont été consultées sur les 75 du village (sauf les maisons des conseillers municipaux) :

- 21 pour garder l'éclairage public
- 9 pour supprimer l'éclairage public
- 12 pas de contact sauf 2 qui veulent garder l'éclairage mais n'ont pas voulu signer.

Voici les remarques évoquées :

Demandes et remarques	Réponses
Passer tout l'EP en LED	Eclairage encore en état qui ne tombe pas en panne et s'il y a renforcement du réseau notamment rue Binons avec un lotissement, passage possible en LED
Economie faible	740 € par an soit 25 % de la facture EP (3044 € TTC pour 19974 kW) sans investir
Que fait la commune en cas de vols la nuit, tous les habitants n'ont pas les moyens de s'équiper en alarmes dispositif voisins vigilants abandonné	La gendarmerie est divisée sur le risque à éteindre la nuit.
Eclairage public=service public	Le choix d'éteindre est un geste pour l'environnement

Madame le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- VALIDE l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 4h
- RAJOUTE qu'un arrêté de police du Maire sera réalisé et affiché en mairie.

6- Délibération 2021 12 : Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière avec la communauté de communes du Plateau Picard

Dans le cadre de la mutualisation des services, la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres ont souhaité que l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière (peinture, panneaux, mats, balises etc...) puissent faire l'objet d'un groupement de commande.

Réunion du 8 Mars 2021

Le groupement porte sur une durée de 4 ans et les acquisitions feront l'objet de consultations spécifiques ou d'un marché public à bons de commande.

Pourront être membres du groupement, après délibération de leurs organes délibérants respectifs :

- Une ou plusieurs des 52 communes membres de la Communauté de Communes du Plateau Picard ;
- La Communauté de communes du Plateau Picard, dans le cadre exclusif de ses propres compétences en matière de voirie.

Le coordonnateur du groupement de commande est la Communauté de communes du Plateau Picard. Elle a pour mission :

- De regrouper les besoins annuels des membres du groupement ;
- De signer, d'exécuter et de liquider, au nom des membres du groupement, les commandes de chaque commune membre dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle et conformément aux dispositions du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres désignée est celle du coordonnateur.

A noter, que les communes qui n'ont pas adhéré au groupement de commande au moment de sa constitution ne pourront pas le faire ultérieurement.

L'objet de cette délibération est d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement de commande correspondante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le projet de convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes du Plateau Picard et les communes du territoire pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation de voirie ;

Vu les délibérations des communes membres demandant l'adhésion à ce groupement de commande désignant la communauté de communes comme mandataire de ce groupement ;

Considérant l'intérêt financier pour la Communauté de communes du Plateau Picard et les communes membres de constituer un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE que la communauté de communes soit coordonnateur du groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière
- AUTORISE le Maire à signer, avec la Communauté de communes ainsi que les autres communes membres ayant délibéré, le projet de convention de groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

7- Délibération 2021 13 : Aménagement de la place de l'ancien abri bus

La commission cadre de vie souhaite embellir l'espace du carrefour principal (où a lieu la décoration de Noël) avec les propositions suivantes :

- Enlever le sapin pour le remplacer et le mettre plus en retrait (urgence pour la date de plantation)
- Décorer le transformateur. Une convention sera signée entre le SEZEO, la SICAE et la commune.
- Installer le puits en accord avec le Conseil Régional (financement et exigence de réalisation)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'ACHETER et PLANTER un sapin au plus vite
- CONTINUER de travailler sur les dossiers du puits
- CUSTOMISER le transformateur

8- Délibération 2021 14 : Projet éolien RES

Madame le Maire rappelle que suite à la dernière réunion de conseil municipal, il y a eu reprise de contact avec la société RES pour une possibilité de développement éolien dans un but d'indépendance énergétique de la population. Cette réunion s'est tenue par visioconférence. Il ressort que l'enlèvement de l'antenne VOR pour la navigation aérienne de Maignelay-Montigny aigüise les opportunités. 4 compagnies ont contacté la mairie en 2 mois (RES, WKN, Valorem et Vent Collectif). Le diaporama fait ressortir que l'éolien pour une visée environnementale pilotée par la commune même en partenariat comme à Montdidier est très compliquée (techniquement et surtout financièrement). Il existe de nombreux projets (LEGLANTIERS, RAVENEL, NOROY, LIEUVILLERS, VALESCOURT, LA NEUVILLE ROY) qui avancent.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur les projets éoliens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- REJETTE l'ensemble des projets éoliens proposés à la commune
- DECIDE de faire un courrier à Madame le Préfet et au Président de la Région Hauts de France pour expliquer les désagréments des éoliennes, l'ensemble de projets existants, la distance des 500m qui paraît trop peu... Pour compléter cette demande, des photos et vidéos pourront être rajoutées.

9- Questions diverses

➤ Vu en commission des travaux :

- Réalisation du cheminement rue du Bas = la date est prise avec l'UTD
- Pour l'emprise à l'intersection du Tour de Ville et la route de RAVENEL suite aux échanges la date est prise avec l'UTD. Le bilan des mètres carrés disponible suite à l'abandon du tracé du tour de Ville.
- La visite de Monsieur DESCHAMPS aura lieu le jeudi 18 mars à 8h30 pour compléter les travaux du Bassin Versant sur le chemin venant de LIEUVILLERS vers la rue de la Ville.
- Pour la rue BAUDOT, l'aménagement et la signalisation avec le carrefour de la rue de la Ville. L'assurance suite au passage du semi remorque nous verse 1 500€ pour réparer les dégâts. Ce carrefour sera élargi pour faciliter le passage et une limitation du tonnage aux poids lourds à visé sera mise à place.

➤ Vu en commission cadre de vie :

- 2 panneaux « cimetière » pour mieux indiquer le parking de la rue du 4^{ème} RIC derrière l'église réalisés en aludibon comme la pancarte du chemin de VALESCOURT.
- Aménagement du corps de garde : Monsieur TRAEN a réalisé une mezzanine et la dalle de béton pour faire un atelier et rangement propre. L'électricité sera amenée avec les travaux de l'ancienne école.
- Désherbeur thermique : nouvelle génération d'outils avec très peu de consommation de gaz chez AIR GREEN, plus maniable et qui diminue fortement le risque de brûlure. Une démonstration a eu lieu dans le cimetière.
 - Prix 2 590.00€ HT soit 2 683€ TTC (récupération de la TVA possible + demande d'aide au fonds de Monsieur Olivier DASSAULT)
 - Une comparaison est à faire avec l'entreprise DEMOUCRON (2 232€ TTC par an) : 10 passages de Monsieur TRAEN x 22€ x 5.25 heures = 1 155.00€ + 333€ de gaz et amortissement soit 1 488.00€.
 - Madame le Maire demande si le conseil municipal souhaite le prévoir au budget. L'ensemble du conseil municipal accepte l'achat et décide de le prévoir au budget.

➤ Madame le Maire explique qu'il y a des problèmes à résoudre dans la Rue Binons. En effet, entre les voitures mal garées, le trottoir inaccessible et les banquettes d'herbes en mauvais état, il est peut être nécessaire d'organiser une réunion publique avec les riverains. Le conseil municipal est d'accord sur le principe. Elle sera mise en place après la Covid.

➤ La prochaine date pour la commission communication aura lieu le mercredi 24 mars 2021 à 18h30.

La séance est levée à 20h10

AFFICHÉ EN MAIRIE, LE 13/04/2021
EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CGCT

Délibération 2021_09 : Choix du maitre d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école en Mairie-logement et rénovation thermique de la salle multifonction
Délibération 2021_10 : Signature d'une convention de salage avec la commune de Lieuvillers
Délibération 2021_11 : Extinction de l'éclairage public
Délibération 2021_12 : Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière avec la communauté de communes du Plateau Picard
Délibération 2021_13 : Aménagement de la place de l'ancien abri bus
Délibération 2021_14 : Projet éolien RES